

Extension du réseau d'assainissement - Programme complémentaire

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération en date du 22 avril 1996, le Conseil Municipal a approuvé un programme d'extension du réseau d'assainissement pour un montant de 6 600 000 F HT.

Actuellement l'ensemble des opérations inscrites dans ce programme sont soit terminées, soit en cours, soit en appel d'offres ; la totalité de la dépense sera engagée dans l'année.

Parallèlement, le service des Eaux a lancé un programme complémentaire de travaux de renouvellement de réseaux, notamment dans les rues Marie-Louise et Suard.

Après inspection par caméra du réseau d'assainissement dans ces rues, il s'avère que les tuyaux béton sont effondrés à plusieurs endroits et ne présentent plus une résistance suffisante ; la pérennité de la canalisation n'est donc plus assurée.

Aussi en coordination avec les travaux d'eau, il y a lieu de renouveler également le réseau d'assainissement ; Gaz de France en profitera aussi pour renforcer le sien.

Le financement des travaux d'assainissement dont le coût est estimé à 1 200 000 F HT, sera prélevé directement sur les crédits du service, en utilisant une partie du crédit de 1 500 000 F affecté à la réhabilitation, au chapitre 893 2315/89117 CS 30800.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- approuver ce programme complémentaire d'extension de réseau pour un montant de 1 200 000 F HT ;

- autoriser M. le Maire à signer les marchés ou factures à intervenir, de même que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires ;

- solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau conformément au 3^{ème} contrat d'agglomération du 15 décembre 1994 passé avec cet organisme.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie-Réseaux-Transports, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 13 novembre 1996.